

Canton de Pont Saint Esprit

MAIRIE  
DE  
SAINT ANDRE D'OLERARGUES  
30330
**Commune de Saint André d'Olerargues**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil**  
**Municipal**

Le lundi 10 août 2020 à 9 h 00

N° 09-2020

**Date de la convocation :** jeudi 6 août 2020**Date d'affichage:** jeudi 6 août 2020Nombre de membres en exercice : 11 (Quorum : 6)

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 3

Nombre de membres absents excusés : 3

L'An deux mil vingt et le dix août, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances et à huis clos, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Gérard FACON, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Bernard SOUFFLET

Procurations : M. Raoul BEHNCKE donne procuration à M. Gérard FACON  
M. Lionel CHEVALIER donne procuration à Mme Nathalie LACOUSSE  
M. Daniel ROUSSEL donne procuration à M. Jean-Marie FERRARI

Absents excusés : M. Raoul BEHNCKE, M. Lionel CHEVALIER, M. Daniel ROUSSEL

▪ **DELIBERATION 50-2020 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT 2020**

Madame le maire présente le projet de budget primitif en convention de gestion assainissement pour 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2020 en convention de gestion assainissement, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	5 544 €	5 544 €
Section d'INVESTISSEMENT	309 000 €	309 000 €
TOTAL	314 544 €	314 544 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le maire  
Nathalie LACOUSSE

